

THE
QUEBEC
GAZETTE.

LA
GAZETTE
DE
QUEBEC.



THURSDAY, APRIL 28, 1791.

JEUDI, LE 28 AVRIL, 1791.

We are sorry that the great length of this day's Supplement on a subject of domestic and general concern, has deprived us of the pleasure of gratifying our readers with the particulars promised in our last, and with the still more important Intelligence by the February Mail. While we reluctantly defer the interesting details to another opportunity, we will endeavor to anticipate the public curiosity by giving the following short account of the state of the affairs in Europe to the time of the Mail's departure.

Nous sommes fâché que la longueur du Supplément d'aujourd'hui, qui traite un sujet très important, nous ait privé du plaisir de donner à nos lecteurs les particularités promises dans notre dernière, et les nouvelles encore plus importantes reçues par la malle de Février. Tandis que nous différons avec regret ces détails intéressans à une autre occasion, nous tâcherons de prévenir la curiosité publique en donnant le court récit suivant de l'état des affaires de l'Europe jusqu'au départ de la malle.

FROM LONDON PAPERS TO THE 5th. FEBRUARY.

DES GAZETTES DE LONDRES, JUSQU'AU 5 FEVRIER;
INVASION DE L'EMPIRE OTTOMAN.

INVASION OF THE TURKISH EMPIRE.

VIENNE, 15 Janvier, (date la plus récente que l'on puisse avoir en Angleterre)

VIENNA, January 15, (the last possible date in England.)

ON Wednesday night Baron Buhler, a Russian Captain, arrived here as a Courier from Prince Potemkin, to inform Prince Galitzin, the Russian Ambassador of taking the fortrefs of Ismael, on the 22d ult. The enemy made a desperate defence until the 3d, when their fire abated. The numerous garrison, which consisted of picked men of the Grand Vizier's army have for the greatest part been cut to pieces, as likewise all who were found in arms. The unarmed inhabitants were made prisoners, about Ten Thousand.

MECREDI au soir le Baron Buhler, Capitaine Rusien, arriva ici en qualité de Courier de la part du Prince Potemkin, pour informer le Prince Galitzin, ambassadeur Rusien, de la prise d'Ismael, le 22 du passé.

L'ennemi s'est défendu d'une manière désespérée jusqu'au 3, que la feu a commencé à se ralentir. La nombreuse garnison, qui consistoit d'hommes de choix de l'armée du Grand vizir, a été pour la majeure partie taillée en pièces, ainsi que tous ceux qui furent trouvés en armes. Les habitans non-armés furent faits prisonniers, au nombre d'environ dix mille.

It is computed TWENTY-FOUR THOUSAND TURKS HAVE BEEN KILLED during the attack of this place.

On compte qu'il y a eu vingt-quatre mille Turcs tués dans l'attaque de cette place.

About three hundred large cannon were found, with a vast number of trophies, among which are Six Tails and four hundred other colours.

On y a trouvé environ trois cens gros canons, avec un grand nombre de trophées, entr'autres de 2 queues et quatre cens autres drapeaux.

Among the Officers of the first rank killed are one Basha of threetails, four Bashes of two tails, six Tartarian Sultans, and a number of the most distinguished Turkish officers.

Parmi leurs officiers du premier rang qui ont été tués, sont—Un Basha de trois queues, 4 Bashes 1 queue, 6 sultans Tartare, et un nombre des officiers Turcs les plus distingués.

The capture of this important fortress, the last hope of the Turks, has left no obstacle between the Russian army and Constantinople.—The Russian fleet has already beat the Turks wherever met with, and the navigation is open to them up to the Capital. So that Prince Potemkin can in two days time embark and land his whole army within a few miles of Constantinople—it is evidently in the power of Russia to push her conquests before any other Power can possibly interfere, and either take Constantinople, or dictate such a peace as shall give her a free passage through the Dardanelles, open a traffic from her new empire in the Crimea, and become a maritime Power in the Mediterranean, an event which alone should strike a panic throughout all the Powers of Europe, when it is considered that she has already a dominion of 4,830,000 square miles, fifty different nations under her government, a standing army of upwards of 300,000 men, and a revenue proportionably greater than any other State in Europe.

La prise de cette importante forteresse, dernier espoir des Turcs, n'a laissé aucun obstacle entre l'armée Rusienne et Constantinople. La flotte Rusienne a déjà battu les Turcs partout où elle les a rencontrés, et la navigation lui est ouverte jusqu'à la capitale, de sorte que le Prince Potemkin peut en deux jours de tems embarquer, et débarquer toute son armée à la distance de quelques miles de Constantinople; Il est évidemment au pouvoir de la Russie de pousser ses conquêtes avant qu'aucune puissance puisse possiblement intervertir, et prendre Constantinople, ou dicter une paix qui lui donnera un libre passage par les Dardanelles, ouvrira le commerce de son nouvel Empire de la Crimée, et la rendra une puissance maritime dans la Méditerranée. Un pareil événement seul jetteroit la terreur chez toutes les Puissances d'Europe, car ses états comprennent déjà un million 626 mille, 666 lieues quarrées; elle a 50 nations différentes sous la domination; une armée de plus de 300,000 hommes, et un revenu plus grand en proportion qu'aucun autre état d'Europe.

The Turkish forces at the commencement of the present war, under the command of the Grand Vizier, exceeded 200,000 men, (including the public camp followers) at present his army scarcely amounts to 50,000 men.

Au commencement de la présente guerre les forces de la Turquie, commandées par le grand Vizir, excédoient deux cens mille hommes (y compris ceux qui faisoient le camp) son armée à présent consiste à peine en 50,000 hommes.

GREAT BRITAIN.

GRANDE BRETAGNE.

The leading feature in the present political character of Europe is, that almost every nation of consequence is either actually at war, or preparing for it. Russia and Turkey continue their hostilities; England and Holland are preparing fleets; Sweden, Prussia, Austria, and Poland, have large armies on foot; and even the Elector of Saxony has made some military regulations and promotions, which indicate an approaching departure from his neutrality; the last return of our army in Hanover is 37,000 foot and 10,000 cavalry.

Le traité dominant actuellement dans l'aspect politique de l'Europe, est que toutes les nations de quelque conséquence, ou sont en guerre ou s'y préparent. La Russie et la Turquie continuent les hostilités avec vigueur; l'Angleterre et la Hollande préparent des flottes; la Suède, la Prusse, l'Autriche et la Pologne, ont de nombreuses armées sur pied; l'Electeur de Saxe même a fait quelques arrangements et promotions militaires, qui indiquent qu'il rompra bientôt sa neutralité. Le dernier rapport de notre armée dans le Hanovre est de 37,000 hommes d'infanterie et 10,000 de Cavalerie.

At Portsmouth there are in commission upwards of nineteen ships of the line and upwards of twenty frigates, and orders have been sent from the Admiralty for equipping eleven more of the line—they have been within a few days past houses of rendezvous opened for the entry of seamen at dock, and the men of war's long boats are lying on the beach at North-corner, with flags flying, for the same purpose.

Il y a en commission à Portsmouth 19 vaisseaux de ligne et plus de 20 frégates; et l'on a envoyé de l'Amirauté des ordres pour en équiper encore 11 autres de ligne.

Lord Hood, by last post, sent orders to rack off his wines, and prepare every thing necessary for his reception; he may therefore be expected here in the course of the week.

Il y a eu depuis quelques jours des maisons de rendez-vous ouvertes pour engager des marins pour le chantier, et les chaloupes des vaisseaux de guerre sont sur la grève à North Corner avec pavillon déployés pour le même effet.

Men are entering very fast for the Fleet of Observation, and some popular Captains have already nearly completed their complements with prime seamen.

Portsmouth, 27 Janvier. Tous les ouvriers du Chantier ont aujourd'hui été mis à double tems, et tous les charpentiers employés aux nouveaux ouvrages, ont été pris de là et mis à travailler à flot. Le Lord Hood a envoyé ordre par la dernière poste de préparer toutes choses pour sa réception; on peut en conséquence l'attendre ici dans le cours de la semaine.

We are told, that the following is the plan of operation at present intended to be pursued the ensuing campaign by the three allied Powers, should the Empress of Russia persist in her refusal to make peace with the Turks on the terms proposed by them:

On engage du monde tous les jours pour la flotte d'observation, avec un succès étonnant.

Lord Hood is to command a fleet of ten sail of the line, besides frigates in the Mediterranean, to act in favour of the Turks, while the King of Prussia will attack the Empire by land—that side of her dominions adjoining to Prussia and Poland; and to protect his own coasts in Pomerania from the ravages of the Russian fleet, a squadron of 20 sail of Dutch men of war, and some English ships are to be sent into the Baltic sea as soon as the season opens.

On nous dit que le plan d'opération suivant est actuellement projeté pour la campagne prochaine par les trois puissances alliées, dans le cas où l'Impératrice de Russie persisteroit à refuser de faire la paix avec les Turcs aux conditions par eux proposées.

The Empress, aware that the Baltic may be visited by the English fleet in the spring, has already taken measures for the defence of her maritime possessions in that quarter.

Le Lord Hood doit commander dans la Méditerranée une flotte de dix voiles de ligne, pour agir en faveur des Turcs, tandis que le Roi de Prusse attaquera l'Impératrice de Russie par terre du côté de ses états qui joint la Prusse et la Pologne, et protégera ses propres côtes dans la Poméranie contre les ravages de la flotte Rusienne; une escadre de 20 vaisseaux de guerre Hollandois et de quelques vaisseaux Anglois doit être envoyée dans la Baltique dès que la saison s'ouvrira.

Twelve hundred men have been employed for some months in repairing the old, and constructing new fortifications at Riga. Batteries and redoubts have been raised in every situation, from whence it is possible to annoy an enemy; and sluices have been formed, by which the whole country may be laid under water, of a wetfse and an half.

L'Impératrice sachant que la flotte Angloise peut visiter la Baltique dans le printemps, s'est déjà pris des mesures pour la défense de ses possessions maritimes dans cette partie. Douze cens hommes ont été employés quelques mois à réparer les vieilles et faire de nouvelles fortifications à Riga. On a érigé des batteries et des redoutes par tout où il est possible de nuire à l'ennemi; on a aussi formé des écluses au moyen desquelles tout le pais peut être inondé à une très grande distance.

Floating batteries and cannoning chaloups have also been built, of which the former carry twelve heavy cannon, the latter two.

On a aussi bâti des batteries flottantes et des chaloupes pour canonner, les premières montées de douze gros canons, et les autres de deux.

The frontiers of Russia, on the side of Poland, are entirely lined with troops, provided with every necessary for an active campaign.

Les frontières de la Russie, du côté de la Pologne sont complètement garnies de troupes, munies de tout ce qui est nécessaire pour une campagne active.

The King of Sweden has resolved to convoke the Diet of the nation, and request some new supplies, for enabling him to keep up a force by land and sea, suitable to the present state of Europe.

Le Roi de Suède a résolu de convoquer la diète de la nation, et demander quelques nouveaux subsides, pour le mettre en état de tenir sur pied des forces par terre que l'état présent de l'Europe peut rendre nécessaire.

In the mean time the repairs of the navy are going on with the utmost vigour, timber having been framed for the construction of several vessels of the line, and of some new galleys, of which each will carry 30 heavy cannon.

Cependant les préparations de la marine continuent avec vigueur; on a taillé des bois de construction pour plusieurs vaisseaux de ligne et quelques nouvelles galères, dont chacune sera montée de 30 gros canons.

All the eastern parts of Prussia, the fortifications of Pillau especially, have been put in a state of defence, and at the latter place several new forts have been built towards the sea.

Toutes les parties orientales de la Russie, spécialement les fortifications de Pillau, ont été mises en état de défense, et l'on a même construit de nouveaux forts du côté de la mer dans ce dernier endroit.

QUEBEC, APRIL 28.

QUEBEC, 28 AVRIL.

At the request of several respectable citizens, the following is published for the information of all whom it may concern.

A la demande de plusieurs citoyens respectables, on publie ce qui suit pour l'information de tous ceux qui peuvent y être intéressés.

In the cathedral church in this city on Sunday the 24th. inst. was read to a crowded congregation the pastoral letter or mandement respecting holy days, addressed by monseigneur JEAN FRANÇOIS HUBERT, by the mercy of God and the grace of the holy apostolic see bishop of Quebec, &c. &c. to all the curates, vicars, missionaries, priests secular and regular and to all the faithful of his diocese, whereby free permission is granted to work on every holy day in the year

Dimanche le 24 de ce mois (jour de Pâques) a été lue dans l'Eglise Cathédrale de cette ville, à un auditoire nombreux, un Mandement par Monseigneur JEAN FRANÇOIS HUBERT par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint-Siège Apostolique, Evêque de Québec, &c. &c. à tous les Curés, Vicaires, Missionnaires, Prêtres, séculiers et réguliers, et à tous les fidèles de son Diocèse, par lequel il accordé pleine permission de travailler tous les Jours de Fêtes de l'année qui ne se trouveront pas les Dimanches.

EXCEPT the following, which are the only OBLIGATORY HOLY-DAYS which can possibly happen on week-days throughout the year.

Christmas,	The 25th. December.
Epiphany,	— 6th. January.
Annunciation,	— 24th. March.
Ascension,	— 2d. June.
Corpus Christi or fête Dieu,	— 23d. June.
Allsaints,	— 1st. November.
Conception	— 8th. December,

The remission of the obligation upon the people of being idle on certain days set down in the calendar as fêtes or holy-days reflects some credit on the benevolence of the church—it is computed that by the suppression of the parish fêtes alone the province will gain annually little short of £100,000 in industry and otherwise, hitherto totally lost to the country.

If we consider the injury sustained by Great Britain in general and this country in particular by the suspension of industry on these holy-days, by the impediments it occasions to commerce, agriculture, and trade of every kind; if we take into the account the misery occasioned by it to so many thousands of families who depend on their daily labour for their sustenance; if we further add the corruption of morals, naturally resulting from idleness by people of all ages but particularly youth, when unemployed, giving into every species of debauchery; if we still enlarge the list by the frequent breaches of the public peace consequent on such vice and debauchery; if I say we seriously reflect on all these and many other fatal consequences, can we be sufficiently thankful, can we enough congratulate the public on their deliverance from such an obligation to idleness?

But this is not all, we cannot help further extending our congratulations to the people on this acquisition of liberty; on this addition to their natural rights, which we hope the church has willingly granted to them.—Should the people be, in future, inclined to keep holy-days it will be matter of choice, not of compulsion.—Should they find it necessary to labour for the support of their families or the preservation of their harvest they will not be slavishly obliged to ask permission.....they will have a will of their own MAY THEY EVER KNOW AND PURSUE THEIR REAL INTERESTS!—

We learn that His Royal Highness Prince Edward his Majesty's fourth son with his regiment in garrison at Gibraltar is coming to this Province in the course of the ensuing summer.

QUEBEC, 26th. APRIL, 1791.

THE public is hereby advertised, that a Session of the Court of King's Bench for the District of Québec, will be holden at the Sessions-House in this City on Tuesday the third day of May next, at eleven o'clock in the forenoon; of which all Justices of the Peace, Coroners, Constables and other Ministers of Justice for the said District, whose business it may be to attend the said Court, are to take notice that they be then and there, in their own proper persons, to do those things, which the said Court may lawfully order and direct.

JA: SHEPHERD, SHERIFF.

C L U B.

THE Gentlemen, who served in the Garrison of Québec in the Year 1775-6, are acquainted, that their Anniversary DINNER will be held at the Merchants Coffee-house, on Friday the 6th. May next.

N. B. Dinner will be on the Table precisely at Four o'Clock.

By Order of the Stewards,
 QUEBEC, 26th. April, 1791. JOHN LYND, Secry.

TO BE SOLD BY AUCTION,

On the Premises, N^o. 18. St. Anne-street, on Monday the 2d. May:

THE whole of the Household Furniture, Wines, and other Liquors—Carriages, &c. which belonged to the deceased ALEXANDER GRAY, Esquire, late Attorney General,

The Sale to commence at Ten o'Clock Forenoon, and to continue until sold off—by
 QUEBEC, 26th. April, 1791. CHA. STEWART.

N. B. The Public may depend on the Wines being only those belonging to Mr. GRAY, and all of the best Kinds and of good Age.

NOTICE is hereby issued to such of the King's old Subjects residing in the Town and Banlieu of Québec, who by Law are obliged to serve in the Militia, and who have not enrolled themselves in any Company, that they forthwith give in their names and places of abode to the Adjutant, otherwise they must expect to be immediately proceeded against as the Law directs.—By Order,

QUEBEC, 28th. April, 1791. WM. LINDSAY, jun. Ensn. & Adjutant, B. M. N^o. 13. Notre Dame-street, Lower-town.

**COMMISSARY AND STORE-KEEPER-GENERALS-OFFICE,
 QUEBEC, 15TH. APRIL, 1791.**

NOTICE is hereby given that proposals will be received for furnishing by a Contract for Three Years to commence 10th March 1792, the whole Transport of the effects of Government to be carried from the landing on the West side of Niagara River to Chippeway Creek.

The Contractor must Engage

- 1st. To furnish whenever required Transport for Ten Tons of the Effects of Government daily.
- 2d. To keep One Carriage sufficient to carry a Batteau of Thirty Three feet long or a load of Forty Hundred weight.
- 3d. To pay or defray the proportion of expence to which the effects of Government may be liable, as a contribution or toll for making and repairing the roads on the carrying place.
- 4th. To keep a sufficient number of oil'd Cloths for the preservation of such effects as require that precaution.
- 5th. To make good any loss or deficiency that may arise from neglect or failure on the part of the Contractor.

The proposals to specify the rate per gross hundred weight to be paid at Québec for all effects of Government carried and the name of a person at Québec or Montréal authorised by the proposer to enter into Contract if his offers are accepted.

A security for due performance will be required in the sum of Five hundred Pounds.

The proposals to be delivered Sealed at this Office on or before the first day of August next addressed to

JOHN CRAIGIE,
 Comy and St. Kr. Genl.

EXCEPT les Fêtes suivantes, qui sont LES SEULES D'OBLIGATION, et les seules qui peuvent possiblement se trouver des jours de la semaine.

Noel,	Le 25 ^e Decembre.
L'Epiphanie,	Le 6 Janvier.
L'Annonciation	Le 24 Mars.
L'Ascension,	Le 2 Juin.
La Fête Dieu	Le 23 Juin.
La Toussaints,	Le 1 Novembre.
La Conception,	Le 8 Decembre.

On compte que la suppression des Fêtes de Paroisses seulement vaudra à la Province près de cent mille louis par an.

Si on fait sérieusement attention que les fêtes mettent obstacle à l'industrie, suspendent les travaux les plus utiles, surtout ceux de l'Agriculture, si on ajoute à ces considérations la misère d'un très grand nombre de familles pauvres; qui n'ont pour subsister que leur gain journalier; les vices, la corruption et la débauche qui naissent de l'oisiveté; les désordres qui ces jours là, plus souvent que les jours ouvrables, troublent la paix et la tranquillité publique, on ne pourra s'empêcher de convenir que l'on a très sagement fait de les supprimer.

Mais d'ailleurs nous ne pouvons trop féliciter le peuple sur la juste liberté que lui accorde l'Eglise de prier ou de travailler. Ce sera désormais une affaire de choix et non de compulsion. Celui dont les affaires exigent son travail les jours de fêtes, pourra le Dimanche y suppléer par une assiduité plus grande aux offices divins, par une dévotion plus fervente et une attention moins distraite aux sermons, durant lesquels on pourra se dispenser de dormir. On pourroit faire cette judicieuse remarque, que ceux qui se récrient le plus contre l'abolition des fêtes ne sont pas ceux qui les observent le mieux.

Nous apprenons que son Altesse Royale le Prince Edouard, quatrième fils du Roi, vient en cette Province et est, avec son régiment actuellement en garnison à Gibraltar.

QUEBEC, 26 Avril 1791.

LE Public est par le présent averti qu'il se tiendra une séance de la Cour du Banc du Roi pour le district de Québec dans la Chambre des Séances en cette Ville, Mardi le troisième jour de Mai prochain, à onze heures du matin, à quoi les Juges à Paix, les Coronaires, Constables, et autres Ministres de Justice pour le dit district, dont le devoir est d'y assister, sont requis de s'y trouver au jour et heure sus-indiqués en leurs propres personnes, pour vaquer aux affaires que la dite Cour pourra légalement ordonner et enjoindre.

JA: SHEPHERD, Sberiff.

C L U B.

LES Messieurs qui servirent dans la Garnison de Québec en 1775 et 1776 sont informés que leur DINNER anniversaire se fera au Café des Marchands, Vendredi le 6 de Mai prochain.

Le DINNER servi à 4 heures précises. — Par ordre des Sindics,
 QUEBEC, 26 Avril, 1791. JOHN LYND, Secre.

A VENDRE A L'ENCHERE,

Sur les lieux N^o. 18, Rue St Anne, Lundi le 2 Mai,

TOUS les meubles de Ménage, Vins et autres Liqueurs, Voitures, &c. qui appartenoient à défunt Alexandre Gray, lequel a été ci-devant Avocat Général.

La Vente commencera à dix heures du matin, et continuera jusqu'à ce que tout soit vendu.

CHA. STEWART.
 QUEBEC, 26 Avril, 1791.

LE Sieur Jean Guillette Tourangeau résident dans le faubourg St. Valier donne avis au public par contrat passé devant Me. Dechenaux Notaire en cette ville, il a acquis de François Gouverau et son épouse une pièce de terre de deux arpen de large sur trente de profondeur, située au lieu nommé la Petite Rivière dans la banlieue de Québec, bornée d'un côté par le nommé Cloutier et de l'autre côté par le dit Vendeur; tous ceux qui peuvent avoir des droits et prétentions sur la dite terre par quelque titre ou de quelque manière que ce puisse être sont requis d'en donner avis par écrit au dit acquéreur d'ici au dix de Mai prochain, faute de quoi il se prévaudra du présent avertissement pour exclure ceux qui négligeront de satisfaire à cette requisition.

QUEBEC, 21 Avril 1791.

THE Subscribers being duly authorised to settle all affairs relative to the Estate of Mr. Lauchlin McMillan deceased, late Merchant Saint Johns, desire all those who have any claim on the said estate to lodge the same properly authenticated with Mrs. McMillan at this place or Mr. Dunlop in Montréal, between this and the first day of July next, and they request that all those indebted thereto will also make immediate payment to either, as each is fully empowered to grant sufficient discharge for the same.

ELIZABETH McMILLAN.
 JAMES DUNLOP.

BUREAU DU COMMISSAIRE ET GARDE MAGASIN GENERAL.

QUEBEC, 15 AVRIL, 1791.

AVIS est par ce présent donné, que des propositions seront reçues pour fournir par un Contrat pour trois ans à commencer le 10 Mars 1792. Tout le transport des effets du Gouvernement sur le côté Ouest de la Rivière de Niagara jusqu'à l'anse de Chippeway.

Le Contracteur s'engagera

- 1^o. De fournir journellement, quand il en sera requis, des transports pour dix Tonneaux des effets du Gouvernement.
- 2^o. D'entretenir une voiture capable de porter un bateau de trente trois pieds de long, ou une charge de quarante quintaux.
- 3^o. De payer, ou défrayer la proportion des dépenses auxquelles les Effets du Gouvernement peuvent être sujets, comme une contribution, ou péage pour faire et réparer les chemins sur le portage.
- 4^o. De tenir un nombre suffisant de toiles huilées pour la préservation de tels effets qui exigent cette précaution.
- 5^o. De répondre d'aucunes pertes, ou manque qui puisse provenir de Négligence, ou mauvaise conduite de la part du Contracteur.

Les propositions spécifieront le taux, par quintaux brut, qui sera payé à Québec pour tous les effets du Gouvernement, et le nom d'une personne à Québec, ou à Montréal, autorisée par le proposeur d'entrer en engagement, si ses offres sont acceptées.

On exigera, pour l'exécution du Contrat, une sûreté de la somme de Cinq cens Pounds.

Les propositions seront livrées et cachetées à ce bureau d'ici au premier jour d'Août prochain adressées à

JOHN CRAIGIE,
 Com. et Garde Mag. Genl.

TO BE SOLD OR LET,

Possession will be given the 15th May next,



THAT large, commodious and elegant finished HOUSE, situated in the centre of Notre Dame street, belonging to, and now occupied by Major HUGHES.

The building is stone, two stories high, and consists of nine good rooms with two parlours, one above, the other on the ground floor, independent of servants rooms, with two good kitchens, one in the house, the other a summer one detached, two cellars under the whole house, a good ice-house, with a butter and cream room over a convenient court-yard behind, paved with flat stones, a stable for twelve horses, coach and caleche house, a fine well and pump: A large Garden with choice apple trees and the best plum trees.

The whole of the premises are in the very best repair possible.

For further particulars please to enquire of the Proprietor.

MONTREAL, 7th. April, 1791.

A VENDRE OU A LOUER,

Et prendre en Possession le Quinze du Mois de Mai prochain.

UNE MAISON spacieuse commode et bien Construite,

située dans le centre de la rue Notre-dame appartenante au Major HUGHES, qui l'occupe maintenant. Cette Maison est de pierre à deux étages et consiste en neuf bonnes chambres avec deux salles une en haut et l'autre en bas, indépendamment de plusieurs chambres pour les domestiques, outre deux bonnes Cuisines, une dans la Maison, l'autre détachée du Corps de logis pour l'été, deux caves sous la Maison, une bonne Glacière, une Chambre pour mettre le Beurre, et la Crème, sur une Cour commode par derrière, pavée de pierres plates, et une Ecurie pour deux Chevaux, Remise pour Carrosse, et Calèche, une Beau puits avec une Pompe, un Grand Jardin planté de pomiers de choix et de pruniers de la Meilleure qualité. Le tout des dits premises est dans le Meilleur état possible.

Pour plus amples informations il faut s'adresser au propriétaire.

MONTREAL, 7 Avril, 1791.

TO BE SOLD,

THAT large and commodious Farm situated



on the River St. Charles at present occupied by the Widow Davison (known by the name of Cadet's Farm) containing about three hundred arpents of which near two hundred are under Meadow tillage and pasture land, it now produces annually about 9000 bundles of hay a great proportion of which is of the best Timothy, and if under good management might at a small expence be made capable of producing double that quantity, there is a good house and stable on the premises and barns capable of containing 10,000 bundles of hay, proposals will be received by HENRY CALDWELL, Esquire of Belmont.

A VENDRE

CETTE grande et commode ferme située sur la Riviere

St. Charles, à présent occupée par la veuve Davison, (connue sous le nom de la ferme de Cadet) contenant environ trois cents arpents, dont près de deux cents sont en culture de prairie et en pacage; elle produit maintenant environ 9000 botes de foin annuellement, dont une grande partie est de la meilleure espèce de Timothy; et si elle est bien cultivée elle peut, à peu de frais, produire le double de cette quantité. Il y a sur cette ferme une bonne maison, une bonne étable, et des granges pour contenir 10,000 botes de foin. Les propositions seront reçues par HENRY CALDWELL, Ecuyer à Belmont.

TO BE LET

And immediate possession given,



THAT large and commodious House

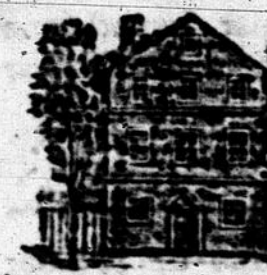
N° 6. situated on Rempart street, lately occupied by Major SCHORDEE.

Application to be made to Mr. JON M'CORD, Merchant in the Upper-town, Quebec, at the Printing-Office—QUEBEC, 10th MARCH 1791:

AGRICULTURE SOCIETY.

WANTED fifty tons of Gypsum or Plaster of Paris; any person willing to furnish that quantity, a half of it to be delivered at Québec, in June next, the vessel to proceed with the other half to Montreal, may give in his proposals for that purpose, to HUGH FINLAY, Secretary. QUEBEC, 6th. April, 1791.

TO BE SOLD BY PRIVATE CONTRACT,

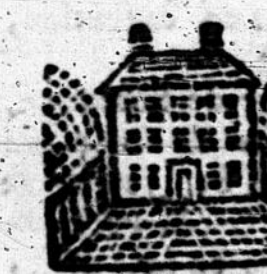


THE Seigniories of Ramfay, and Maunoir

belonging to the Heirs of the late Miss Louise de Ramfay, containing about Three Leagues in front by Six Leagues in depth, bounded in front at the distance of one league from the River Richelieu, in depth by the Seignior of Mr. Hertel de Rouville junior, on one side by the Seignior Rouville, and on the other side by that of aSbrevois. There is on the premises a number of conceded lets. For further information, application must be made to Mr. La Valtrie.

TO BE SOLD OR LET,

And possession given on the 1st. of May next,



THE HOUSE, N° 24. Mountain-street, at present occupied by Mr. MOORE, Printer.

ALSO TO LET, and entered upon 1st. May next,

The House N° 19. Champlain-street, which Capt. Frost

formerly occupied. Apply to JOHNSTON & PURSS. QUEBEC, 25th. February, 1791.

TO BE LET,

And entered on at the 1st. of May next:



THE large and convenient House where the Merchants' Coffee-House was formerly kept by THOMAS FERGUSON. For particulars apply to

QUEBEC, 12th. Feb. 1791.

DAVISON & LEES.

FOR SALE BY DAVISON & LEES,

Being part of the PROVISIONS sent out from England by Order of GOVERNMENT for the Relief of the Province.

FINE English Flour, at 12/6 per Cwt. which will be sold only to Individuals who want it for the use of their Families, or to the Bakers who furnish the Town with Bread.

BUREAU DU CONSEIL, 30 Mars, 1791.

LISTE des Procès Verbaux lus en Conseil, ce jour d'hui.

- N° 1. Procès Verbal par l'Honorable René Amable de Boucherville, Ecuyer, Grand Voyer pour le District de Montréal, en date du 28 Juin 1786, qui ordonne de faire un Pont sur la Riviere Amiot, paroisse St. Charles, Riviere Richelieu.
- II. Procès Verbal du même, daté le 6 Juillet 1790, qui ordonne de faire un Chemin de Ligne dans Belœil, à prendre au second rang entre Louis Dion, au Nord-est, et à Jarvaig Sir, au Sud-ouest pour gagner la troisième concession au bout de trente arpents, ainsi qu'un Chemin de Baze au 3eme rang.
- III. Procès Verbal du même, en date du 7eme Juillet 1790, qui ordonne de faire un Chemin à partir de la ligne, à prendre de la Riviere Richelieu dans la paroisse St. Charles, seigneurie de Cournoyer, partant du premier rang au second et du second au troisième avec les Chemins de Baze au second et troisième rangs.
- IV. Procès Verbal du même, daté le 20eme Juillet 1790, qui ordonne un Chemin de Baze au Sud du Ruiffeau du Noyer, et aussi un Pont sur le dit Ruiffeau, et un Chemin de ligne de deux arpents et demi pour aller au Chemin de Baze au Nord du dit Ruiffeau.
- V. Procès Verbal du même, en date du 20eme Juillet 1790, qui ordonne un Chemin de ligne, partant du Chemin de Baze devant l'Eglise de Blairindie, pour aller à la second concession partie du Sud.
- VI. Procès Verbal du même, daté le 24eme Juillet 1790, dans la seigneurie de Monfré de Lavaltrie, Ecuyer, qui ordonne tant pour des Chemins de ligne et de Baze dans la paroisse St. Antoine et St. Paul de la dite seigneurie.
- VII. Procès Verbal du même, en date du 25eme Août 1790, pour un Chemin de ligne à traverser l'Isle Perrault, paroisse St. Anne.
- VIII. Procès Verbal du même, daté le 18eme Septembre 1790, pour redresser le Chemin de Baze de Jacques Laurent, et reprendre une ligne de dix arpents et demi entre luy et Antoine Maillon.
- IX. Procès Verbal du même en date du 20eme Septembre 1790, pour un Chemin de ligne au bout de l'Isle Jesus, paroisse St. Martin, seigneurie du Séminaire de Québec.
- X. Procès Verbal du même daté le 5eme Octobre 1790, pour un Chemin de ligne en l'Isle Jesus, paroisse St. Martin, seigneurie du Séminaire de Québec.
- XI. Procès Verbal du même, en date du 16eme Octobre 1790, pour l'Isle Bizard dans toute son étendue.
- XII. Procès Verbal du même, daté le 10eme Janvier 1791, pour un Chemin de ligne entre les Monjeaux, prenant de la Côte du petit Bois, paroisse de Varenne, pour aller jusqu'à la ligne seigneuriale de Belœil.
- XIII. Procès Verbal du même, en date du 2me Mars 1791, pour un Chemin de ligne, partant de la Côte St. François pour gagner la Côte St. Marie, dans la paroisse St. Antoine seigneurie de Monsieur de Laperriere.

TOUS ceux qui peuvent être intéressés aux Procès Verbaux ci-dessus mentionnés, sont par ces présentes avertis, qu'ils seront pris en considération par Son EXCELLENCE le Gouverneur et le Conseil, Vendredi 20 Mai prochain et homologués s'il n'est point allégué de raisons suffisantes au contraire. (Signé) J. WILLIAMS.

ALL Persons whom it may concern, are hereby notified, that the several Procès Verbaux above mentioned will be taken into consideration by His EXCELLENCY the Gouverneur and the Council on Friday the 20th of May next and ratified if no sufficient cause be then shewn to the contrary. J. WILLIAMS.

A LOUER au premier Mai prochain,

UNE Maison située à Ste. Foy à une demie-lieue au-dessus de l'Eglise, consistant en trois beaux appartemens. Il faut s'adresser à Augustin Vesina, propriétaire, demeurant sur les lieux. QUEBEC, 6 Avril, 1791.

SOCIETE' D'AGRICULTURE.

ON a besoin de Cinquante Tonaux de Plâtre de Paris. Quiconque voudra fournir cette quantité, dont moitié sera livrée à Québec en Juin prochain, et l'autre moitié montée à Montréal dans le bâtiment qui l'apportera, peut donner ses propositions à cet effet à HUGH FINLAY, Secre. QUEBEC, 6 Avril, 1791.

A VENDRE de Gré à Gré.

LES Seigneuries de Ramfay et Maunoir appartenant aux héritiers de feu Demoiselle Louise de Ramfay, contenant environ trois lieues de front sur six lieues de profondeur, prenant par devant à une lieue de la Riviere Richelieu, bornée en profondeur à la Seigneurie de Mr. Hertel de Rouville fils, d'un côté à la Seigneurie de Rouville et de l'autre à celle de Sabrevois. Sur ces Seigneuries il y a un nombre de terres concédées. Pour plus ample information, s'adresser à Monsieur de la Valtrie.

A VENDRE OU A LOUER,

Et à prendre en possession le 1er. Mai prochain.

LA MAISON N° 24, sur la rue de la Montagne occupée maintenant par Mr. MOORE, Imprimeur.

A LOUER AUSSI,

Et prendre en Possession au 1er Mai prochain,

LA MAISON N° 19 rue Champlain, occupée ci-devant par le Capitaine FOST. Il faut s'adresser à JOHNSTON & PURSS.

A Louer et prendre en possession au premier de Mai prochain.

LA MAISON spacieuse et commode où Thomas Ferguson tenoit ci-devant le Caffé des Marchands. Pour les particularités il faut s'adresser à DAVISON & LEES. Québec, 12 Février, 1791.

A VENDRE PAR DAVISON & LEES,

Faisant partie des Provisions envoyées d'Angleterre par ordre du Gouvernement pour le secours de la Province.

DE belle FLEUR Angloise à 12/6 par quintal, que l'on ne vendra qu'aux individus qui en ont besoin pour leurs familles, ou aux boulangers qui fournissent la ville de pain.

TO BE LET and Entered on the First of May next.



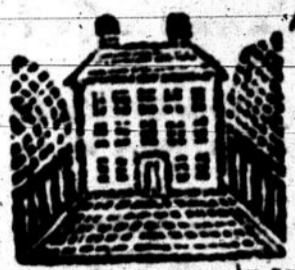
WOLFE'S Cove, with all the Land and Beach under the hill in front of the lands belonging to Sans bruit Farm, lately occupy'd by Messrs. Frazer & Young, it is the most eligible place between Sillery and Quebec for hauling up and keeping all kinds of timber, staves, and other lumber which may lie safe, out of the way of the highest tides.

Also to be Let and entered on at the same time for any term of years that may be agreed on, the House on the road going to Lorette, lately occupy'd by Hugh Frazer, together with the Garden and about thirty-two acres of Land, all well fenced in, together with the Land on the North-side of the road between that and the river, now occupy'd by Thos. Scott, Esq; and adjoining to his farm.

Also to be Let from same time, the whole or part of that Farm, and for such time as may be agreed upon, which formerly belonged to Mr. Dumont, and adjoining to Sansbruit Lands, containing in the whole about three arpents in front by thirty in depth.—Proposals to be received by HENRY CALDWELL, Esq; at Belmont, or Mr. ANTHONY SERSDAC at the Canotterie at Quebec.

Said Serindac will receive Orders and Proposals for grinding and manufacturing at Lauzon Mills any quantity of Flour that may be wanted on the opening of the navigation, or in the course of the summer: Also for any quantity of Oak or Pine Boards or Scantling of any dimensions that may be wanted.—QUEBEC, 22d. March, 1791.

FOR SALE BY PRIVATE CONTRACT,



THE Isle du Milieu, and the upper end of the Isle au Castor, lying in the River St. Lawrence, between the Church of Berthier and Sorel (the most central and fertile part of the Province); on which there are several thousand cords of excellent Maple wood, some buildings and cleared land. The Isle du Milieu has lately been surveyed and laid out into twenty-two lots, where vast quantities of hay and oats may be produced. Any person desirous of purchasing the above, may apply to the Printer of this Gazette, who will treat on reasonable terms and give a clear title.—QUEBEC, 27th. Jan. 1791.

DISTRICT OF MONTREAL. BY virtue of a Writ of Execution issued out of His Majesty's Court of Common Pleas for the said District, at the suit of Pierre Brunet, against the goods and chattels, lands and tenements of Michel Larocque, to me directed, I have seized and taken in execution, as belonging to the said Michel Larocque, a lot or piece of land situated in the Seigniorie of Chambly, in the parish of Saint Joseph, in the District aforesaid, containing three arpents in front by twenty-three arpents in depth, bounded in the front by the Basin of Chambly, on one side by Pierre Govreau, on the other side by the widow Patenote, and behind by the little river Montreal, with a house, a barn, and other buildings thereon erected: Now I do hereby give notice, that the said premises will be sold and adjudged to the highest bidder at the church door of the parish of Saint Joseph aforesaid, on Sunday the twenty-sixth day of June next, immediately after divine service in the forenoon; at which time and place the conditions of sale will be made known by **EDWD. WM. GRAY, Sheriff.**

All and every person and persons having any claim on the above described premises, by mortgage or other right or incumbrance, are hereby required to give notice thereof, in writing, to the said Sheriff, at his Office in Montreal, before the day of sale.

Montreal the 3d. February, 1791.

DISTRICT OF MONTREAL. BY virtue of a Writ of Execution issued out of His Majesty's Court of Common Pleas for the said District, at the suit of François Lapiere, against the goods and chattels, lands and tenements of Joseph Marié, to me directed, I have seized and taken in execution, as belonging to the said Joseph Marié, a lot or concession of land situate in the parish of St. Constant, in the Seigniorie of La Salle, in the District aforesaid, containing two arpents and seven perches in front by thirty arpents in depth, bounded in the front by the River la Tortue, on one side by André Bisailon, and on the other side by Pierre Dupuis, with a house and other buildings thereon erected: Now I do hereby give notice, that the said premises will be sold and adjudged to the highest bidder, at the Church-door of the said parish of St. Constant, on Sunday the first day of May next, immediately after divine service in the forenoon; at which time and place the conditions of sale will be made known.

EDWD. WM. GRAY, Sheriff.

All and every person and persons having any prior claim on the said premises, by mortgage or other right or incumbrance, are hereby required to give notice thereof in writing, to the said Sheriff at his Office in Montreal, before the day of sale.

Montreal, 23d. December, 1790.

DISTRICT OF MONTREAL. BY virtue of a Writ of Execution issued out of His Majesty's Court of Common Pleas for the said District, at the suit of Jean Baptiste Durocher, against the goods and chattels, lands and tenements of Joseph Filteau, to me directed, I have seized and taken in execution as belonging to the said Joseph Filteau,

- I. A lot or piece of ground situate in the village of Soulanges, in the District aforesaid, containing ninety-six feet in front by sixty feet in depth, bounded in the front by Saint Joseph-street and behind by the river Cataracoui, on one side by Paul Larcheveque, and on the other side by the place called Saint Louis, with a log house thereon erected.
- II. A lot or piece of ground situate in the said village of Soulanges, containing ninety-six feet in front by ninety feet in depth, bounded in the front by the said street Saint Joseph, on one side by Saint Dominique-street, on the other side by Adam Empey, and behind by Joseph Bernier, with a small log house thereon erected: Now I do hereby give notice, that the said premises will be sold and adjudged to the highest bidder, at the church door of the said parish of Soulanges, on Sunday the twenty-sixth day of June next, immediately after divine service in the forenoon; at which time and place the conditions of sale will be made known by **EDWD. WM. GRAY, Sheriff.**

All and every person and persons having any claims on the above described premises, by mortgage or other right or incumbrance, are hereby required to give notice thereof, in writing, to the said Sheriff, at his office in Montreal, before the day of sale.

Montreal the 10th. February, 1791.



A LOUER au premier Mai prochain. UNE Maison située dans le Cul-de-Sac, consistant en quatre appartements en bas, trois appartements en haut et un magasin, de grands greniers et deux belles voutes, un quai et un hangard qui en dépendent; le tout ou partie sera loué en s'adressant à

LOUIS FREMONT.

A VENDRE.

LES Biens-fonds de Mr. Benjamin Durocher, ancien négociant à St. Antoine de la Riviere Chambly, situés dans la dite paroisse à une demi-lieue de l'Eglise, lesquels consistent,

- I°. En une terre de trois arpents de front sur quarante de profondeur, avec une maison de trente pieds carrée construit en bois sur un solage de pierre, une grange neuve de quarante-trois pieds de long sur trente de large, et unetable de trente pieds carrée.
- II°. Un lopin de quatre arpents et demi en superficie, avec une maison en pierre de quarante pieds de front sur trente deux de large, un hangar de soixante pieds de long sur vingt-quatre de large, construit en bois sur un solage de pierre, une écurie de 24 pieds sur 20, un jardin d'un arpent sur un demi arpent, trois puits maçonnés, un hangard à bois et autres commodités; en outre la coupe d'un arpent et demi de bois qui sera partagé entre les deux lots. On fera crédit pour cinq ans de la moitié du prix d'achat, pour faciliter l'acquéreur.

QUEBEC, 24 Fevrier, 1791.

A VENDRE de Gré-à-Gré,

L'ISLE du Milieu et la haut bout de l'Isle au Castor, situés dans le fleuve St. Laurent, entre l'Eglise de Berthier et Sorel, qui est la partie la plus centrique et la plus fertile de la province, sur lesquels il y a plusieurs mille cordes d'excellent bois d'érable, quelques bâtimens, et des terres déboisées. L'Isle du Milieu a récemment été arpentée, et dévisée en vingt-deux lots, où l'on peut faire produire de grandes quantités de foin et d'avoine. Quiconque voudra les acheter pourra s'adresser à l'IMPRIMERIE de cette Gazette qui traitera à des termes raisonnables, et donnera des titres clairs.

QUEBEC, 27 Janvier, 1791.

DISTRICT DE MONTREAL. EN vertu d'un Ordre d'exécution émané de la Cour des Plaidoyers-Communs de Sa Majesté pour le said District, à la poursuite de Pierre Brunet contre les Effets, Biens, Terres et Ténemens de Michel Larocque, à moi adressé, j'ai saisi et pris en exécution, comme appartenant au dit Michel Larocque, une pièce ou portion de terre située dans la Seigniorie de Chambly en la paroisse de St. Joseph, dans le district susdit, contenant trois arpents de front sur vingt-trois arpents de profondeur, bornée devant par le bassin de Chambly, d'un côté par Pierre Govreau, d'autre côté par la veuve Patenote, et derriere par la petite Riviere Montréal, avec une maison, une grange et autres bâtimens dessus construits. Or je donne avis par le présent que la dite terre et ses bâtimens seront vendus et adjudés au plus haut enchérisseur, à la porte de l'Eglise de la paroisse de St. Joseph susdite, Dimanche le vingt-sixieme jour de Juin prochain, à l'issue du service Divin du Matin, auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées par **EDWD. WM. GRAY, Sheriff.**

Quiconque a des prétensions sur les dites prémices, par hypothèque ou autrement, est par le présent requis d'en donner avis par écrit au dit Sheriff, à son Bureau, à Montréal avant le jour de la vente.

MONTREAL. 3 Fevrier. 1791.

DISTRICT DE MONTREAL. EN vertu d'un Ordre d'Exécution émané de la Cour des Plaidoyers-communs de sa Majesté pour le dit District, à la poursuite de François Lapiere contre les Effets, Biens, Terres et Possessions de Joseph Marié, à moi adressé, j'ai saisi et pris en exécution, comme appartenant au dit Joseph Marié, une portion ou concession de terre située dans la paroisse de St. Constant, dans la Seigniorie de la Salle, dans le district susdit, contenant deux arpents et sept perches de front sur rente arpents de profondeur, bornée devant par la Riviere La Tortue, d'un côté par André Bisailon et d'autre côté par Pierre Dupuis, avec une maison et autre bâtimens dessus construits; Or j'avertis par le présent que la dite portion de terre et bâtimens seront vendus et adjudés au plus haut Enchérisseur, à la porte de l'Eglise paroissiale de St. Constant, Dimanche le premier jour de Mai prochain, à l'issue du service divin du matin, auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées par

EDWD. WM. GRAY, Sheriff.

Quiconque a des prétensions sur les dites prémices, soit par hypothèque ou autres droits quelconques, est par le présent requis d'en donner avis par écrit au dit Sheriff, à son bureau à Montréal avant le jour de la vente.

Montréal, 23 Décembre, 1790.

DISTRICT DE MONTREAL. EN vertu d'un ordre d'exécution émané de la Cour des Plaidoyers-Communs de sa Majesté pour le dit District, à la poursuite de Jean Bte. Durocher contre les Effets, Biens Terres et ténemens de Joseph Filteau, à moi adressé, j'ai saisi et pris en exécution, comme appartenant au dit Joseph Filteau,

- I°. Une piece de terre ou emplacement situé dans le village de Soulange, dans le District susdit, contenant quatrevingt seize pieds de front sur soixante pieds de profondeur, borné devant par la rue St. Joseph et derriere par la riviere Cataracoui, d'un côté par Paul Larcheveque et d'autre côté par le lieu nommé St Louis, avec une maison en bois dessus construite.
- II°. Une pièce de terre ou emplacement situé dans le susdit village de Soulange, contenant quatrevingt-seize pieds de front sur quatrevingt dix pieds de profondeur, borné devant par la susdite rue St. Joseph, d'un côté par la rue St. Dominique, d'autre côté par Adam Empey, et derriere par Joseph Bernier, avec une petite maison de bois dessus construite; Or je donne avis par le présent que les dites prémices seront vendues et adjudées au plus haut enchérisseur, à la porte de l'Eglise de la dite paroisse de Soulange, Dimanche le vingt-sixieme jour de Juin prochain à l'issue de la Messe, auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées par **EDWD. WM. GRAY, Sheriff.**

Quiconque a des prétensions sur les dites pièces de terre ou emplacements, soit par hypothèque ou autrement, est par le présent requis d'en donner avis par écrit audit Sheriff, à son Bureau à Montréal, avant le jour de la vente.

Montreal, 10 Fevrier, 1791.